

## Réunion du 8 avril 2010

Le conseil municipal de Roderen, réuni en séance ordinaire ce jeudi 08 avril, a décidé de maintenir les taux des quatre taxes locales à leur niveau 2009.

En conséquence les taux restent les suivants : Taxe d'Habitation (9,11), Foncier Bâti (8,87), Foncier Non Bâti (47,94) et Taxe Professionnelle (11). Le produit espéré de ces impôts locaux s'élève à 157 355 €, en hausse, lui, de 3 % du fait de l'augmentation en parallèle des bases d'imposition.

### **Echange de ban entre Roderen et Rammersmatt**

Autre moment important de la réunion, le point sur l'échange de terrains au niveau des bans communaux de Roderen et de Rammersmatt. Cette démarche, peu commune, est motivée par le fait de l'existence d'un domaine bâti roderennois (rue des Châtaigniers) accolé à Rammersmatt et très éloigné de la cité des moineaux. L'objectif est d'intégrer ce domaine au ban de Rammersmatt afin de " faciliter la vie sociale des habitants de la rue des Châtaigniers et donner de la cohérence à l'aménagement et la structuration de Rammersmatt ”.

Les discussions entre responsables communaux sont à présent achevées et le dossier va être adressé au Préfet qui devrait prendre un arrêté qui lancera la procédure officielle assortie d'une enquête publique. L'accord qui sera à la base de cette procédure fait état d'une superficie d'un peu plus de 7 hectares de terrain bâti cédée par Roderen à Rammersmatt contre environ 50 hectares constitués essentiellement de forêts. La superficie du ban de Rammersmatt passerait ainsi de 546 ha à 508 ha et celle du ban de Roderen de 716 ha à 758 ha. La population connaîtrait de part et d'autre une fluctuation de 14 habitants.

### **En bref**

Il n'y aura finalement pas de fermeture de classe à l'école primaire pour la rentrée 2010.

Les travaux d'aménagement de la rue des Forgerons (notre photo) sont quasiment achevés.

Quelques fenêtres seront remplacées au niveau de la mairie par l'entreprise Alfa-Fenorm pour un coût de 7 774 € TTC.

La directrice de l'école élémentaire disposera prochainement d'un bureau et d'une chaise ergonomique assortis au mobilier dont bénéficient déjà les élèves. L'école sera également équipée d'un tableau blanc interactif dans le cadre de l'opération " Ecole numérique rurale " initiée par l'Etat.

Des étagères complémentaires ont enfin été livrées à la bibliothèque communale qui en avait bien besoin.

Le préau de la mairie sera repeint par l'entreprise Ardizio pour la somme de 3 212 € TTC.

La petite structure de jeux de la zone de loisirs sera remplacée grâce à une aide substantielle accordée par le député de la circonscription.

Le conseil soutient la démarche du Pays Thur Doller en matière de " Plan Climat " visant à " impulser une dynamique collective permettant d'anticiper les mutations socio-économiques à venir ".

Christophe Kippelen est nommé " référent énergie-climat ".  
Josiane Hirsch (titulaire) et André Rudler (suppléant) siégeront à la Commission Intercommunale pour le Handicap.